



**Séance ordinaire du 20 septembre 2022
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°20092022D03_2

Objet : Intervention/présentation – Service de l'eau potable Francin : présentation et adoption du rapport annuel sur la qualité du service 2021 (intervention de M. BIOT du bureau d'études JCB Assistance).

Date de la convocation et de l'affichage : le 14 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X	X		GUILLEMAT Serge
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X	X		BAZIN Jean-Jacques
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine		X		VILLAND Franck
BILLARD Roger	X	X		DUCRET Régine
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20220920-20092022D3_2-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène			X	
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
ZOWIEZ-NEUMANN Bérandère	X	X		PLAGNOL Jean-Luc

A été nommé secrétaire de séance : VIBOUD André.

VU les articles L2224-5 et D2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Intervenant : Monsieur Jean-Christophe BIOT du bureau d'étude JCB Assistance

Exposé des motifs : l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération. Pour élaborer le rapport, la collectivité a recours à la plate-forme de saisine dédiée dénommée SISPEA.

Le SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement) est un système mis en place par l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il recense et diffuse, au niveau national, de nombreuses données sur l'organisation, la gestion, la tarification et la performance des services publics d'eau et d'assainissement. Ces données sont accessibles sur www.services.eaufrance.fr.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguée de Francin pour l'année 2021.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 20 septembre 2022.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 23 septembre 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 21 septembre 2022.

Franck VILLAND
Maire de Porte-de-Savoie.

André VIBOUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20220920-20092022D3_2-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022